

# COMMENT FAIRE GRÈVE SALARIÉ·E DU PRIVÉ = le Dauphiné Libéré

1

Un syndicat a déposé un avis de grève au plan national ou au niveau de la branche professionnelle

NON

OUI

**NOUS SOMMES  
DANS CE CAS À  
PARTIR DU  
5 DÉCEMBRE**

Pas besoin d'avis  
de grève à l'employeur

2

Un syndicat ou un groupe de salarié·e·s a déposé un avis de grève me concernant

NON

OUI

Je peux faire grève

3

Avec au moins un·e autre salarié·e, je signe ou fais signer et envoie un courrier à la direction de l'entreprise afin de lister les revendications professionnelles associées au mouvement

Néanmoins vu la promptitude de notre Direction à entamer des actions en justice (qu'elle perd systématiquement) nous recommandons de signaler la veille ou le jour même à sa hiérarchie son absence du service pour participer au mouvement de grève sur les retraites de préférence par mail avec copie cachée à [cgt.dl38@gmail.com](mailto:cgt.dl38@gmail.com)

La CGT a déposé un avis de grève du 5 décembre 2019 à 0h00 au 4 janvier 2020 minuit pendant toute cette période, vous pouvez vous déclarer en grève contre la réforme des retraites en toute légalité. Au DL, Presse Médias CGT appelle à la grève pour le journal du 5 décembre à partir de 0h00 pour commencer.

**Des questions ? Besoin d'aide, de conseils ? Contacte la CGT**